

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 janvier 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-1-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-2-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-3-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 DÉCEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 décembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-4-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 7 décembre 2011 ;
 - de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 8 décembre 2011.
-

CE-2012-5-DEC DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001 / 1005, RUE ARMAND-BOMBARDIER, PARC INDUSTRIEL ARMAND-BOMBARDIER / HOCKEY INTÉRIEUR

ATTENDU le dépôt d'une demande pour l'implantation d'un centre de hockey de rue intérieur dans le parc industriel Armand-Bombardier;

ATTENDU la rareté d'espaces industriels à Terrebonne;

ATTENDU QU'un usage commercial de divertissement peut ne pas être compatible avec certains usages industriels plus contraignants, lesquels sont généralement autorisés dans les parcs industriels;

ATTENDU la volonté du propriétaire et du locataire d'effectuer les modifications requises au bâtiment afin de le rendre conforme aux normes du Code du bâtiment pour un tel usage;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande de modification au règlement de zonage 1001 pour le 1005, rue Armand-Bombardier (parc industriel Armand-Bombardier) pour permettre des usages conditionnels dans l'ensemble de la zone du parc industriel (Centre Street Hockey inc.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de produire un règlement visant l'ajustement des outils réglementaires pour permettre l'usage commercial de divertissement à titre d'usages conditionnels dans l'ensemble de la zone du parc industriel. Les critères d'évaluation pour l'usage conditionnel doit limiter l'usage industriel F3 dans un même bâtiment advenant l'introduction d'un usage divertissement.

**CE-2012-6-DEC DEMANDE DE MODIFICATION POUR LA
CONSTRUCTION DE SEPT (7) UNITES DE
LOGEMENT / 238, RUE SAINT-JOSEPH**

ATTENDU la demande de modification au zonage pour la construction de sept (7) unités de logement au 238, rue Saint-Joseph déposée le 4 mai 2011 et nouvellement détaillée;

ATTENDU le dépôt de pièces exposant l'empreinte et le gabarit d'un projet totalisant sept (7) unités de condos;

ATTENDU la sensibilité du site d'accueil proposé en arrière-cour de la rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la présente modification au zonage est tributaire d'une évaluation de ce même projet en vertu de facteurs d'intégration actuellement défendus par le règlement de PIIA #1005;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer l'incidence de tels projets d'ajout d'unités de logement additionnelles d'arrière-plan, à l'échelle du secteur Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QU'il serait désormais pertinent d'inclure de nouveaux outils d'évaluation de projets pouvant tenir compte de la performance d'intégration d'un usage à son milieu d'accueil, au même titre qu'un PIIA évalue l'esthétisme du bâti;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande de modification de zonage pour la construction de sept (7) unités de logements au 238, rue Saint-Joseph ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour élaborer un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), en vertu des dispositions prévues aux articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Que le présent projet y soit assujetti.

CE-2012-7-DEC

INTÉGRATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UNE HABITATION / VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE l'implantation d'un cabanon annexe à l'habitation permettrait à certains égards, une intégration bonifiée d'une construction accessoire en cour arrière;

ATTENDU QU'un cabanon ainsi intégré doit demeurer un espace de remisage domestique et donc, que toutes les dispositions évoquées à la sous-section 4 du chapitre 4 du règlement de zonage restent applicables hormis celles relatives à l'implantation;

ATTENDU QU'il ne doit pas exister d'accès à l'intérieur de l'habitation avec la construction accessoire afin qu'elle préserve son usage d'origine;

ATTENDU QUE préservant son statut de construction accessoire, cette construction n'est pas comprise dans le calcul du pourcentage d'occupation au sol édicté dans les grilles des usages et des normes;

ATTENDU QUE l'aspect architectural revêt une importance capitale puisqu'il impose un défi d'intégration certain et qu'il y a lieu d'intégrer de nouveaux critères au règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant l'intégration d'un bâtiment accessoire à une habitation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire touchant les règlements numéros 1001, 1004 et 1005.

Que le projet d'amendement pour le règlement numéro 1001 devra prévoir en son chapitre 4 sous-section 4 des dispositions spécifiques aux remises annexées à l'habitation.

Que le projet d'amendement pour le règlement numéro 1005 devra inclure dans la section 1 des critères spécifiques aux remises et le projet d'amendement pour le règlement numéro 1004 devra inclure au tableau « a l'obligation d'obtenir un permis pour ce type de construction » et ajuster la section 2 de ce même règlement pour prévoir les documents requis pour ce type de travaux.

CE-2012-8-REC

DEMANDE POUR UNE MODIFICATION DE ZONAGE / 3104-0322 QUÉBEC INC. / RUE DU SAFRAN

ATTENDU la demande de Mme Benoit visant la prolongation de la rue du Safran en vue d'ériger des nouvelles résidences unifamiliales;

ATTENDU l'importance de programmer et de valider préalablement un cadre d'aménagement d'ensemble incluant la stratégie financière à tout prolongement de rue;

ATTENDU QUE la proposition d'aménagement n'est pas établie pour ce secteur;

ATTENDU QUE des négociations sont en cours entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur l'établissement des nouveaux périmètres d'urbanisation pour la MRC;

ATTENDU l'obligation municipale d'assurer une concordance entre l'adoption prochaine du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et de la révision du schéma;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande de modification de zonage pour la rue Safran ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de refuser la demande de prolongement de la rue du Safran et les ajustements réglementaires à la réglementation d'urbanisme pour ne pas interférer dans le processus en cours des négociations entre la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC Les Moulins visant l'établissement des périmètres d'urbanisation sur le territoire de la MRC Les Moulins.

**CE-2012-9-DEC DEMANDE POUR UNE MODIFICATION DE ZONAGE /
CVK CONSTRUCTION / LOT 3 252 456**

ATTENDU QUE la compagnie CVK Construction a soumis une demande de modification de zonage pour des fins d'habitation, soit un projet intégré d'habitation sur le lot 3 252 456 (zone 9262-66 / chemin Gascon);

ATTENDU QUE le caractère architectural des unités d'habitation sera très urbain et contemporain, de style loft avec vue sur trois (3) côtés;

ATTENDU QUE dans la zone concernée, le zonage actuel est commercial ainsi que dans l'environnement immédiat;

ATTENDU QUE le projet apporterait une mixité au niveau des usages et de l'intégration du cadre bâti;

ATTENDU QU'un lien piéton ou de circulation automobile définie dans cette zone et cette limitrophe pourrait être développé;

ATTENDU QUE le requérant désire amorcer le début des travaux au printemps 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer une étude globale afin de produire un plan d'ensemble de développement du secteur;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien et du patrimoine concernant une demande de modification de zonage pour le lot 3 252 456 (chemin Gascon) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, de suspendre la demande de modification de zonage pour des fins d'habitation, soit un projet intégré d'habitation.

Que le service du développement économique, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soit et est mandaté pour produire un appel d'offres pour l'élaboration d'une étude sur un plan d'ensemble de développement du secteur. Cette étude devra être financée 50% par la Ville et 50% par les propriétaires visés.

**CE-2012-10-DEC DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS / VOIES
PROJETÉES / PROJETS DOMAINE DU PARC ET DU
RUISSEAU NOIR**

ATTENDU le développement de nouvelles rues dans les secteurs La Plaine et Lachenaie;

ATTENDU QUE ces projets ont été entérinés par le Comité exécutif;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner ces nouvelles rues;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/06 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la dénomination de lieux publics dans les projets Domaine du Parc et du Ruisseau Noir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif accepte la désignation des voies de communication illustrées aux fins des présentes, soit :

1. Pruche (rue de la) : grand conifère d'Amérique du nord
projet du Domaine du Parc
2. Ruisseau-Noir (place du) : nom du cours d'eau situé au nord de la rue
dans le projet du Ruisseau Noir à nommer

Que ces désignations soient officialisées.

Que la Direction de l'aménagement du territoire formalise une demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

**CE-2012-11-REC DEMANDE D'AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE F À
LA ZONE 9461-54 / RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU la réception d'une demande formulée par M. Lemieux à l'effet de redévelopper un ensemble de terrains composant la tête d'îlot des rues Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Laurier;

ATTENDU QUE le projet fait suite à une demande comparable, présentée en septembre 2010, dans le contexte de redéveloppement d'un projet élargi;

ATTENDU l'adoption d'une résolution du Comité exécutif exposant sa réceptivité à autoriser un projet de neuf (9) logements sur deux (2) étages, conditionnellement à la réalisation d'un stationnement étagé, rue Saint-Joseph;

ATTENDU la qualité de présentation d'un nouveau projet de quinze (15) logements répartis sur trois (3) étages, suivant des paramètres d'intégration optimisés;

ATTENDU l'absence d'offre de stationnement sur le site ou en périphérie et considérant les difficultés appréhendées face à cette situation;

ATTENDU QUE le projet déposé présente un taux d'occupation au sol de près de 90%;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-12-08/07 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande d'ajout de la classe d'usage F à la zone 9461-54 (rue Saint-François-Xavier) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de refuser le projet de construction d'un ensemble de quinze (15) logements dans un immeuble de trois (3) étages, en remplacement des propriétés sises au 665, 675 et 685, rue Saint-François-Xavier.

CE-2012-12-DEC MODIFICATIONS / CHAPITRE III DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'adoption, le 20 juin 2007, du chapitre III sur l'Organisation municipale de sécurité civile ;

ATTENDU la demande du directeur du loisir et vie communautaire afin de modifier la nomination de M. Jean-François Lévesque comme substitut du responsable de la mission Soutien aux sinistrés par celle de M. Jean-Paul Desroches ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour l'annexe A du chapitre III du Plan municipal de sécurité civile sur l'Organisation municipale de la sécurité civile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif approuve la nomination de M. Jean-Paul Desroches comme substitut du responsable de la mission Soutien aux sinistrés en remplacement de M. Jean-François Lévesque.

Que le Comité exécutif accepte le dépôt de l'annexe A du chapitre III du Plan municipal de sécurité civile énumérant les membres à siéger au comité de planification et de coordination de la sécurité civile selon les fonctions et les missions retenues.

CE-2012-13-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN CONCEPT DE TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF / PROJET URBANOVA

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (CE-2011-194-DEC);

ATTENDU QU'il est opportun d'aller en appel d'offres public pour services professionnels afin de réaliser un concept de transport actif et collectif;

ATTENDU le cahier des charges spécifiques préparé par la firme Cohésion Totale à cet effet;

ATTENDU l'estimé préliminaire préparé par M. Stéphane Martel de la firme Cohésion Totale au montant de 187 876,25\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour services professionnels afin de réaliser un concept de transport actif et collectif dans le cadre du projet Urbanova.

Que le comité d'évaluation soit assisté par M. Stéphane Martel, ingénieur de la firme Cohésion Totale dans l'analyse des soumissions reçues.

CE-2012-14-DEC DÉMISSION / SODECT

ATTENDU la lettre de M. Michel Morin, conseiller municipal, transmise à M. Jean-Marc Robitaille le 21 décembre 2011 relativement à son impossibilité de siéger au Conseil d'administration de la SODECT ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la démission au Conseil d'administration de la SODECT présentée par M. Michel Morin en date du 21 décembre 2011.

CE-2012-15-DEC MANDAT AUX PROCUREURS / RETAINER / 2012

ATTENDU QUE ledit mandat de type « retainer » confié à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés est reconduit d'année en année depuis 1994 et que les services rendus sont satisfaisants;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler le contrat de type « retainer » pour l'année 2012 avec la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés aux mêmes termes et conditions que ceux prévus selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-15-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que soit prolongé, aux mêmes conditions et au prix de 1 800\$ par mois (taxes en sus) pour l'année 2012, le mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, aux conditions mentionnées ci-dessous, à savoir :

- a) **sont inclus** dans ces honoraires le travail juridique suivant :
- la consultation et formulation d'opinion (verbale, avec confirmation écrite, le cas échéant) d'ordre courant aux membres du Conseil ainsi qu'à tout employé supérieur de la Ville, soit plus particulièrement le directeur général, le directeur général adjoint, le greffier, l'assistante-greffière, la trésorière, le directeur de l'administration et finances, le directeur de l'aménagement du territoire, le directeur de la police et le directeur des ressources humaines;
 - la vérification des contrats, sauf s'il s'agit d'un contrat dont le coût doit être supporté par une personne autre que la Ville;
 - la vérification des règlements d'administration générale et d'emprunt ;
 - l'assistance au président d'élection lors des référendums.
- b) Sont cependant exclus de ces honoraires :
- la préparation d'opinion sur des sujets nécessitant des recherches particulières élaborées et, entres autres, à l'égard de documents d'appel d'offres, de soumissions ou de cahier des charges;
 - la préparation de contrats;
 - la préparation et la vérification des devis de soumissions;
 - la préparation de règlements;
 - les frais judiciaires et extrajudiciaires des procédures intentées par ou contre la Ville;
 - les honoraires extrajudiciaires de perception de taxes et de redevances municipales;
 - la préparation et la plaidoirie des projets de loi devant l'Assemblée nationale ou de mémoires destinés à tout organisme ou personne;
 - les négociations, conciliations ou arbitrages des conventions collectives, la préparation et la plaidoirie des griefs;
 - les enquêtes et auditions des causes devant la Cour municipale;
 - les frais de déplacement ou de vacation dans la réalisation du mandat de la firme ou l'accomplissement de ses services professionnels;
 - les enquêtes spéciales devant les commissions et les régies.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-00005 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-16-DEC PROLONGATION / MANDAT / PROCUREUR À LA
COUR MUNICIPALE POUR UN (1) MOIS / 2012**

ATTENDU QUE le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale a pris fin le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'il est opportun de prolonger le mandat actuel des procureurs pour un (1) mois, soit jusqu'au 31 janvier 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de prolonger le mandat de la firme Champagne, Perreault, avocats, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour un (1) mois, soit jusqu'au 31 janvier 2012, le tout au même tarif mensuel. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0006 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-17-REC RENOUELEMENT / ENTENTE 1678 / SUPPLÉMENT
AU LOYER, VOLET « LOCATIF PRIVÉ ET
RÉGULIER » / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Terrebonne, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec concernant le supplément au loyer;

ATTENDU QUE cette entente qui concerne 46 unités de logement vient à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente portant le numéro 1678 pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le renouvellement de l'entente numéro 1678 relative au supplément au loyer, volet « locatif privé et régulier » pour 46 unités de logement à intervenir entre la Ville, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016. Ladite entente comprend les annexes mentionnées à la résolution OMH2011-09-13-24 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne.

Que le Conseil municipal confirme sa participation financière de 10%, laquelle sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

**CE-2012-18-DEC ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / ENTRE LES
RUES RODRIGUE ET CHARTRAND /
CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

ATTENDU la lettre du 16 décembre 2011 adressée au greffier de la Ville de Terrebonne, Me Denis Bouffard, relativement à l'élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Chartrand ;

ATTENDU QUE la réponse du ministère des Transports du Québec indique qu'avant d'entreprendre une étude d'opportunité et d'impact environnemental nécessaire à l'élargissement de la route 337 au nord de la rue Rodrigue, l'impact réel de l'axe Rodrigue sur le fonctionnement de la route 337 sera évalué ;

ATTENDU QU'un suivi de l'évolution des conditions de circulation qui prévalent sur la route 337 est en cours ;

ATTENDU QUE les résultats d'une étude permettant d'évaluer les bénéfices de l'ouverture de l'axe Rodrigue seront connus au cours de l'hiver et seront transmis à la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du ministère des Transports du Québec du 16 décembre 2011 informant la Ville de

Terrebonne qu'une étude est en cours afin d'évaluer les bénéfices sur la circulation de l'ouverture de l'axe Rodrigue à titre de lien alternatif à la rue major et à la rue Chartrand.

CE-2012-19-DEC DEMANDE DE VOIES AUXILIAIRES DE VIRAGE À GAUCHE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 335 ET DU CHEMIN DU CURÉ-BARRETTE / RÉOLUTION CE-2011-762-DEC

ATTENDU la lettre du ministère des Transports du Québec adressée au Directeur général, M. Denis Levesque, le 28 décembre 2011 relativement à la demande de la Ville pour l'ajout de voies auxiliaires de virage à gauche à l'intersection de la route 335 et du chemin du Curé-Barrette à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la réponse du ministère des Transports du Québec du 28 décembre 2011, laquelle demande de la Ville est inscrite à la planification du ministère des Transports du Québec.

CE-2012-20-DEC BRANCHEMENT DES ABRIBUS RÉTROÉCLAIRÉS / COLLABORATION MUNICIPALE / MRC LES MOULINS

ATTENDU la lettre adressée au Directeur général de la Ville de Terrebonne, M. Denis Levesque, le 20 décembre 2011 concernant le branchement des abribus rétroéclairés que souhaite mettre en place le Conseil de la MRC Les Moulins ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la demande de la MRC Les Moulins visant la collaboration des Villes pour faciliter l'installation éventuelle d'abribus rétroéclairés afin de permettre le branchement électrique sur des équipements municipaux existants.

CE-2012-21-DEC DONCAR CONSTRUCTION (2438-8852) / RÉGIE DU BÂTIMENT / DÉCISIONS

ATTENDU les décisions de la Régie du bâtiment du Québec rendues le 28 décembre 2011 permettant à la compagnie Doncar Construction inc. de finaliser l'exécution des contrats octroyés en vertu de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne numéro 419-09-2011 au sujet du remplacement de l'émissaire de la station d'épuration des eaux usées et de la résolution numéro 369-08-2011 permettant à la compagnie Doncar Construction inc. de finaliser l'exécution du contrat de l'élargissement du chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte des deux (2) décisions de la Régie du bâtiment du Québec permettant à la compagnie Doncar Construction inc. de finaliser l'exécution des contrats mentionnés aux résolutions du Conseil numéros 419-09-2011 et 369-08-2011 mentionnées ci-dessus.

CE-2012-22-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FACTURES DE DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 374 596,63\$ préparée le 5 janvier 2012 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 740 786,46\$ préparée le 5 janvier 2012 ;

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 107 893,18\$ préparée le 9 janvier 2012.

**CE-2012-23-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 94 330,18\$ préparée le 5 janvier 2012 ;
- la liste des chèques émis pour décembre 2011 du fonds des immobilisations au montant de 9 619 360\$ préparée le 5 janvier 2012 ;
- la liste du chèque émis pour janvier 2012 du fonds des immobilisations au montant de 85 500\$ préparée le 5 janvier 2012.

**CE-2012-24-REC PROJET DE RÈGLEMENT 129-4 / AUGMENTATION
DE L'EMPRUNT / HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR L'EXPROPRIATION / TRICOMPOST**

ATTENDU QU'à la séance du 12 mai 2003, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait le règlement 129 intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 60, 61, 62 et 63 du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 012 206\$* » et que ce règlement a fait l'objet d'une approbation ministérielle pour un montant d'emprunt n'excédant pas 946 126\$ en date du 3 septembre 2003 par M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ;

ATTENDU QUE, depuis, le bassin de taxation a été modifié, pour être agrandi, par le règlement numéro 129-1 adopté le 8 août 2005;

ATTENDU QUE le règlement a de nouveau été modifié le 31 mars 2008 afin d'augmenter le montant d'emprunt à 1 408 126\$ en vertu du règlement numéro 129-2;

ATTENDU QUE le procès, relativement à l'indemnité d'expropriation décrétée par ce règlement, devait se tenir à l'automne 2009 pour une durée de quatre (4) semaines a plutôt débuté en mai 2010, et, selon les informations obtenues de Me André Bourgeois de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, nous devons prévoir 16 semaines d'audition et qu'à cet effet, nous avons requis de nos procureurs qu'ils nous indiquent le montant des honoraires pour tenir l'audition de ce procès devant le Tribunal administratif du Québec et que, suivant la lettre de Me Bourgeois en date du 8 juillet 2010, les honoraires des procureurs, de la firme d'ingénieurs, de l'évaluateur et des experts-comptables couvrant les honoraires professionnels, les frais incidents et les imprévus représentant une somme 500 000\$ et que le montant de l'emprunt du règlement 129 a été porté de 1 408 126\$ à 1 908 126\$ par le règlement numéro 129-3 ;

ATTENDU les représentations de Me Bourgeois en date du 22 juin et 16 novembre 2011 au Comité exécutif concernant le déroulement de l'instance au Tribunal administratif du Québec au cours de l'année 2011, à l'effet que ce dossier s'avère beaucoup plus lourd que prévu initialement;

ATTENDU QUE les fonds prévus pour les honoraires prévus au règlement numéro 129 et ses amendements sont insuffisants pour la suite du procès et que Me Bourgeois évalue à 379 000\$ plus frais et taxes par lettre du 6 octobre 2011 le montant requis;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier de nouveau le règlement numéro 129 afin de porter à 2 381 876 \$ le montant de l'emprunt;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 129-4 amendant le règlement numéro 129 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 473 750\$ afin de le porter de 1 908 126\$ à 2 381 876\$.

CE-2012-25-REC PROJET DE RÈGLEMENT 148-1 / RETRAIT DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX / DIMINUTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT / MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX / ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE le 12 janvier 2004, le Conseil municipal adoptait le règlement 148 décrétant l'exécution des travaux pour l'installation d'une conduite de refoulement d'égout domestique et un émissaire des étangs aérés pour desservir les lots P-60 à P-82 et P-172 à P-180 et prévoyant un emprunt au montant de 4 073 000\$ pour en payer le coût;

ATTENDU QUE les travaux projetés ont été révisés suite au projet de développement Urbanova ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la construction d'un émissaire pour la station d'épuration des eaux usées située sur le boulevard La Pinière, ainsi qu'à des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e Avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes) et que ces travaux sont prévus au règlement numéro 489;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 148 afin de modifier la répartition du coût des travaux suite au retrait des travaux de conduite de refoulement d'égout domestique et d'une conduite d'aqueduc portant ainsi le pourcentage imputable à l'ensemble à 100%;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 148-1 amendant le règlement numéro 148 ayant pour effet de retirer des travaux, diminuer de 4 073 000\$ à 210 000\$ le montant de l'emprunt prévu pour le financement des honoraires professionnels portant ainsi le pourcentage à l'ensemble 43% à 100%.

CE-2012-26-DEC NOMINATION / AGENT DE BUREAU / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU l'affichage du poste d'agent de bureau à la Direction du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Chantal Marceau, chef du service paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de nommer Mme Chantal Sauriol au poste d'agent de bureau à la Direction du génie et projets spéciaux, classe 5, à compter du 16 janvier 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2012-27-REC

**CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER / CONSEILLER
EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines compte actuellement sur les services d'une employée temporaire afin de soutenir adéquatement les activités de recrutement, de dotation et de formation ;

ATTENDU QU'en raison des besoins croissants en matière de recrutement et de dotation qui s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- la révision continue des processus de recrutement et de dotation de certains postes, plus particulièrement les postes de cols blancs ;
- la nécessité de continuer à développer les outils de sélection, particulièrement pour les postes cadres ;
- le nombre de postes à combler actuellement et ce qui est prévu dans les prochaines années.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines ;

ATTENDU QUE le poste de conseiller en ressources humaines a fait l'objet d'un projet d'initiative nouvelle et le budget pour un poste temporaire est prévu au budget 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de conseiller en ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

Que le Comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recrutement et dotation, recommandations éventuelles au Comité exécutif, nomination).

CE-2012-28-REC

**CRÉATION D'UN POSTE / SECRÉTAIRE DE
DIRECTION / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances doit conjuguer avec un volume de travail important et en croissance touchant particulièrement la gestion administrative et cléricale des différents régimes de retraite de la Ville de Terrebonne (convocation, prise de notes, préparation des procès-verbaux et suivis) ainsi que les autres dossiers administratifs relevant de la Direction (comité, commissions, etc.) ;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la création d'un poste de secrétaire de direction afin de seconder le directeur de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Chantal Marceau, chef du service paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances.

Que le Comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recrutement et dotation, recommandations éventuelles au Comité exécutif, nomination).

**CE-2012-29-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE VÉHICULES DE PATROUILLE 2012-1**

11.1

ATTENDU QUE dans le cadre des nouvelles initiatives 2012 (2012-1), la Direction de la police avait demandé l'acquisition de quatre (4) véhicules Dodge Charger afin de maintenir la flotte 2012 à jour;

ATTENDU l'estimation du coût d'acquisition est de 30 000\$ (taxes en sus) pour chacun des véhicules pour un total d'environ 120 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de quatre (4) véhicules Dodge Charger.

**CE-2012-30-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE VÉHICULES DE PATROUILLE 2012-2**

ATTENDU QUE dans le cadre des nouvelles initiatives 2012 (2012-2), la Direction de la police avait demandé l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford police Interceptor afin de maintenir la flotte 2012 à jour;

ATTENDU l'estimation du coût d'acquisition est de 32 000\$ (taxes en sus) pour chacun des véhicules pour un total d'environ 165 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford police Interceptor.

**CE-2012-31-DEC OFFRE DE SERVICES / CONFECTION DES PLANS ET
DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
REEMPLACEMENT DES BARRIÈRES À NEIGE AU
GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1088-DEC adoptée le 26 octobre 2011 acceptant la soumission de la compagnie Les Entreprises Revalex inc. pour le remplacement de barrière à neige au garage municipal de Terrebonne (SOU-2011-108) ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Bergeron-Thouin concernant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux en lien avec ladite soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Bergeron-Thouin, datée du 12 septembre 2011, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du remplacement de barrière à neige au garage municipal de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 4 500\$ (taxes en sus) à être financée à même les surplus réservés rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0007 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-32-REC SOUMISSION / DÉMOLITION DE L'ANCIEN THÉÂTRE
DU VIEUX-TERREBONNE ET DU BÂTIMENT DE LA
BANQUE NATIONALE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de la Banque Nationale (SOU-2011-114) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 novembre 2011, à savoir :

Entreprise Pavco inc.	267 723,75\$ t.t.c.
Multi Recyclages S.D. inc.	303 997,47\$ t.t.c.
Pro-Jet Démolition inc.	336 078,75\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Demvar	354 033,33\$ t.t.c.
Asbex Itée	390 341,23\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Pavco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 165 619,32\$ (t.t.c.) en date du 12 octobre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISE PAVCO INC.**, datée du 4 novembre 2011, pour la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de la Banque Nationale, pour un montant de 235 000\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0010 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-33-DEC SOUMISSION / ÉLAGAGE D'ARBRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'élagage d'arbres (SOU-2011-123);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 janvier 2012 à 11 h 01, à savoir :

Arbo-Design inc.	75 366,11\$ t.t.c. <i>corrigée</i>
Service d'Arbre Nature	91 399,96\$ t.t.c.
Novafor inc.	96 291,57\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Arbo-Design inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ARBO-DESIGN INC.**, datée du 2 janvier 2012, pour l'élagage d'arbres, le tout pour un montant de 65 550\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0008 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-34-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE DE PIERRE DE REMPLISSAGE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 113-03-2011 adoptée le 14 mars 2011 acceptant la soumission de la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c.

division Simard-Beaudry Construction pour la fourniture de pierre de remplissage (SOU-2011-12) ;

ATTENDU QUE les quantités prévues au contrat sont atteintes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retourner en soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de pierre de remplissage pour l'année 2012.

CE-2012-35-REC SOUMISSION / COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SECTEUR LACHENAIE, DES MATIÈRES RECYCLABLES SECTEURS LACHENAIE ET LA PLAINE ET DES SITES DE DÉPÔTS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et le transport des déchets, secteur Lachenaie, des matières recyclables, secteurs Lachenaie et La Plaine, et des sites de dépôts volontaires (SOU-2011-117) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 04, à savoir :

	Option un (1) an	Option cinq (5) ans
Entreprise Sanitaire F.A. Itée	2 328 987,43\$ t.t.c.	9 063 641,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat, pour une durée de cinq (5) ans, est de 8 504 423\$ (t.t.c.) en date du 9 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 3 janvier 2012, pour la collecte et le transport des déchets, secteur Lachenaie, des matières recyclables, secteurs Lachenaie et La Plaine, et des sites de dépôts volontaires, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour un montant de 7 883 140,68\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0011 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée soit acceptée conditionnellement à ce que la Ville puisse se prévaloir de l'option prévue à l'article 3.1 du bordereau de soumission.

CE-2012-36-DEC FIN DE BAIL / RUE LEVIS / TRAVAUX ET RÉAFFECTATION DU LOCAL INOCCUPÉ / 940, MONTÉE MASSON

17.1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a mandaté la firme Un Architecture afin d'analyser et de soumettre une proposition financière pour le réaménagement du local situé au 940, montée Masson ;

ATTENDU QUE la proposition s'est avérée trop dispendieuse ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a fait réévaluer le réaménagement du local situé au 940, montée Masson par le service du support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU les conclusions faites par ledit service, à savoir : le local situé au 940, montée Masson, une fois aménagé, pourra desservir les citoyens considérant le manque de locaux disponibles dans le secteur Lachenaie ;

ATTENDU QUE ces travaux permettraient de mettre fin au bail du local loué sur la rue Lévis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à informer le propriétaire (Gestion Geray) du local situé au 1081, rue Lévis que la Ville de Terrebonne met fin au bail.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à transférer les activités dans le local du 940, montée Masson (ancien local du Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres).

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à réaliser les travaux à même la réserve rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0003 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-37-DEC PROMENADES EN CARRIOLES / ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL / 3 FÉVRIER 2012

ATTENDU la demande faite par l'école l'Arc-en-Ciel afin d'utiliser le chemin public pour des promenades en carriole dans les rues de la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, le vendredi 3 février 2012 de 14h30 à 16h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenades en carriole le vendredi 3 février 2012 de 14h30 à 16h30 selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2012-38-REC SUBVENTIONS AUX ORGANISMES / BUDGET 2012

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Octrois directs	
Maison des Jeunes Terrebonne soutien aux opérations	132 500 Mensuel / 12 versements
Lachenaie Action Jeunesse soutien aux opérations	44 000 Mensuel / 12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	1 600 1 versement
Comités de quartier George-VI fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement

Organismes	\$
SODECT Fête nationale (2 ^e versement sur réception des pièces justificatives)	110 000 2 versements
AMINATE Soutien aux opérations	10 800 1 versement
Gala du Griffon d'or soutien aux opérations	20 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA Achat de billets	15 000 1 versement
Financement : poste budgétaire : 02-790-00-910 extracomptable : 0220	
Dépenses locatives	
Comité d'aide aux Lachenois local sur Grande Allée	34 385 Mensuel / 12 versements
Pavillon de l'Harmonie loyer Popote roulante La Plaine	12 875 1 versement
Chevaliers de Colomb de Terrebonne subvention prêt du local	13 500 1 versement
Financement : poste budgétaire : 02-790-00-910 extracomptable : 0040	

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0009 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-39-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire